

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THONON LES BAINS - 7402 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/11/2024 - B2024/007818 - 2014 B 00281 - 801 691 122 -
2CManagement

2033A Bilan simplifié

C. U. J.
Calder

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023				Du 01/01/2022 Au 31/12/2022		
		ACTIF		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	014	1 556,64	016	1 556,64			
	Immobilisations corporelles	028	5 008,56	030	4 696,64	311,92	579,27	
	Immobilisations financières (1)	040	90,00	042		90,00	90,00	
	Total I (5)	044	6 655,20	048	6 253,28	401,92	669,27	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	050		052				
	Marchandises	060	612,65	062		612,65		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	12 150,00	066		12 150,00		
	Créances (2) :	068	7 495,00	070		7 495,00	7 200,00	
	- Autres (3)	072	1 958,68	074		1 958,68	1 083,39	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	11 511,40	086		11 511,40	89,36	
	Charges constatées d'avance	092	107,00	094		107,00	100,00	
Total II	096	33 834,73	098	0,00	33 834,73	7 497,75		
Total général (I+II)		110	40 489,93	112	6 253,28	34 236,65	8 167,02	
PASSIF					01/01/2023 - 31/12/2023	01/01/2022 - 31/12/2022		
					Net	Net		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 000,00		1 000,00	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	100,00		100,00	
	Réserves réglementées			130				
	Autres réserves			132	8 119,23		8 119,23	
	Report à nouveau			134	-2 811,52		-2 123,78	
	Résultat de l'exercice			136	1 830,98		-687,74	
	Provisions réglementées			140				
Total I			142	8 238,69		6 407,71		
Provisions pour risques et charges					Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	13 000,00			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	10 463,69		80,40	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N		169	1 147,60	172	2 534,27	1 678,91	
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	25 997,96		1 759,31		
Total général (I+II+III)					180	34 236,65	8 167,02	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	198		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

2033B Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

				Du 01/01/2023 Au 31/12/2023		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	209		210	14 080,83		3 990,82	
	Production vendue :	- Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214			
		- Services	217		218	1 325,00		1 091,67
	Production stockée			222				
	Production immobilisée			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	2,12		0,73	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	15 407,95		5 083,22	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			234	12 098,80		3 246,11	
	Variation de stock (marchandises)			236	-612,65			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			240				
	Autres charges externes			242	1 824,03		1 745,31	
	Impôts, taxes et versements assimilés			244			490,00	
	Rémunérations du personnel			250				
	Charges sociales			252				
	Dotations aux amortissements			254	267,35		267,35	
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	2,18		0,93
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	13 579,71		5 749,70	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION				270	1 828,24		-666,48	
Produits et charges divers	Produits financiers			(III) 280	2,74			
	Produits exceptionnels			(IV) 290				
	Charges financières			(V) 294			21,26	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347		(VI) 300			
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des constructions nouvelles	348					
	Impôts sur les bénéfices			(VII) 306				
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	1 830,98		-687,74	
B - RÉSULTAT FISCAL				312	1 830,98	314	-687,74	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col. 2								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles*			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00		
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone france urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	138	342	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière de déficit	346	350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	1 830,98	354	
				Perte col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)			356				
	Déficit antérieurs reportables* : dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	370	1 830,98	372	
				Déficit col.2				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. collectée	374		Effectif moyen du personnel*	376	Dont apprentis	handicapés	Effectif affecté à l'activité artisanale	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*	380			861	



2CManagement

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 38, Chemin des Carrés

~~74100 VETRAZ-MONTHOUX (HAUTE-SAVOIE)~~

801 691 122 RCS THONON LES BAINS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et
le 24 juin, à 10 heures

Les associées de la société se sont réunies en assemblée générale ordinaire au siège social,
~~sur convocation de la présidente.~~

Sont présentes :

- Madame Christine COLLOMB, propriétaire de..... 90 actions
- Mademoiselle Caroline COLLOMB, propriétaire de..... 10 actions

Soit un total de 100 actions

Madame Christine COLLOMB préside la séance en sa qualité de présidente.

Elle constate, en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- La feuille de présence,
- ~~Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.~~

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associées plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

~~Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le~~
suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes et du rapport de gestion
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023



Première résolution

Les associées, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuvent le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la présidente et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 1 830,98 euros.

Les associés approuvent les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidente au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, les associés donnent quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 830,98 € au compte « report à nouveau (solde débiteur) » ce qui ramène ce compte à un solde débiteur de 980.54€ .

Troisième résolution

Les associées décident de renouveler dans ses fonctions de présidente de la société, Madame Christine COLLOMB, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social et s'il y a lieu des clauses statutaires, la présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Elle est la représentante légale de la société.

Elle peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Par ailleurs, Madame Christine COLLOMB ne percevra pas de rémunération durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner à nouveau, Madame Christine COLLOMB déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et n'être frappée d'aucune déchéance ou incapacité de nature à lui interdire à exercer cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associées présentes.

Christine COLLOMB



Caroline COLLOMB

